



Habitat
Jeunes
Châteauroux

Résidence Pierre-Perret



Livret d'accueil



ACCUEIL
SECOURS



ACCUEIL
PERSONNEL A
MOBILITE REDUITE



SALE
MULTIMEDIA



WIFI



TERRASSE



CAPISPA

Sommaire

Information FJT.....	p. 2
Mot du Président et Charte UNHAJ	p. 3
Historique.....	p. 4
Trombinoscope	p. 5
L'accompagnement individualisé	p. 6
L'animation.....	p. 6
La résidence dans son ensemble	p. 7
• Les droits et les devoirs des résidents	
• Le Conseil de vie sociale (CVS)	
Plan des locaux	p. 8
Les espaces et les services de la résidence.....	p. 9
Les services de proximité.....	p. 10
Adresses et numéros utiles	p. 10
Les partenaires.....	p. 12

Résidence Pierre-Perret

Foyer des jeunes travailleurs

8 rue Michelet, 36000 Châteauroux

Tél : 02 54 34 34 97 / Fax : 02 54 34 66 62

Courriel : fjt-ccas@chateauroux-metropole.fr

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur notre site internet :

<http://www.habitatjeunes.ccas-chateauroux.fr>

Et sur notre page Facebook : <http://www.facebook.com/FJT.Pierre.Perret>

En cas de besoin, vous pouvez joindre le gardien de permanence en composant le 9 depuis l'interphone se trouvant dans votre logement.

Horaires du service d'accueil		
<u>Du lundi au vendredi</u>	<u>Matin</u> 10h30-12h30	<u>Après-midi</u> 13h30-18h

Mot du Président



Toute l'équipe de la résidence Pierre-Perret de Châteauroux vous souhaite la bienvenue et espère que votre séjour y sera le plus agréable possible. Ce livret d'accueil a pour but de favoriser votre intégration dans ce nouveau lieu.

Bonne installation.

Gil Avérous

Maire de Châteauroux

Président de Châteauroux Métropole

Président du Centre communal d'action sociale



« Pour nous comme pour les jeunes que nous accueillons, le développement se fonde sur l'autonomie, l'initiative, la responsabilité, la participation active, la solidarité.

Participant à la politique de la jeunesse, fidèles à notre vocation d'éducation populaire et de promotion sociale, nous adoptons une approche globale et individualisée de chaque jeune, en utilisant, à partir de l'habitat, les atouts de la vie collective enrichie par un brassage délibéré favorisant la rencontre et les échanges entre jeunes et usagers, encourageant les solidarités de proximité issues de la multiplicité des expériences, des situations, des perspectives qui sont celles de nos publics.

C'est en aidant les jeunes à se construire personnellement que nous pouvons promouvoir leur citoyenneté et faire reconnaître leur droit de cité. »

Extrait de la charte UNHAJ

Historique

Le Foyer des jeunes travailleurs a été construit en 1966, par l'Office public HLM qui décide de sa réhabilitation de 1998 à 2000 ; il a été renommé « Résidence Pierre-Perret ».

Elle dispose d'une gamme de 79 logements meublés, de la chambre au T5, lui permettant ainsi d'accueillir 98 personnes. 10 logements sont aménagés pour recevoir des personnes à mobilité réduite.

Elle s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 30 ans (prioritairement aux 16-25 ans) en situation d'emploi, de formation, d'apprentissage, de stage et, dans une moindre mesure, aux étudiants.

L'accès à un logement est en outre soumis aux plafonds de ressources définis par l'État.

Le Centre communal d'action sociale de Châteauroux adhère à l'Union nationale pour l'habitat des jeunes (UNHAJ) et est signataire de sa charte sur laquelle est fondée notre action.

Missions

- Proposer une offre de logement temporaire adaptée
- Mettre en place un accompagnement individualisé et collectif
- Participer à la socialisation
- Participer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Objectifs

- Accompagner les jeunes dans leur apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté à travers différents domaines (la mobilité, l'emploi, la formation, les loisirs, etc.)
- Accompagner vers un logement autonome
- Aider aux démarches (administratives...)
- Informer et orienter les jeunes

La résidence Pierre-Perret, un établissement géré par le Centre communal d'action sociale :

Président : Monsieur Gil AVÉROUS

Vice-Présidente : Madame Imane JBARA-SOUNNI

Directrice : Madame Emmanuelle BUDAN

Une équipe au service des résidents :



Sébastien Leblanc
Directeur



Thierry Baudat
Agent technique et d'entretien
Astreinte de sécurité des biens et des personnes
Entretien ménager des espaces communs
Interventions techniques ponctuelles



Violaine Fradet
Travailleuse sociale
Accompagnement individualisé des résidents
Animation de la vie collective



Catherine Bégaud Guillet
Agent d'accueil et administratif
Accueil du public
Gestion locative
Gestion administrative des dossiers résidents



Alain Marques
Agent technique et d'entretien
Entretien ménager des espaces communs
Interventions techniques ponctuelles



Pascale Emboulé
Intervenante sociale et socio-éducative
Accompagnement individualisé des résidents
Animation de la vie collective



Abdellatif Tallous
Gardien, agent technique
Prise en charge des états des lieux
Maintenance technique des logements
Sécurité des biens et des personnes

L'Accompagnement individualisé

Chaque résident accueilli rencontre, dans les 15 jours suivant son arrivée, un membre de l'équipe socio-éducative qui sera son référent durant tout son séjour. Ce rendez-vous, appelé « second accueil », est l'occasion entre autre de remplir le cas échéant la demande APL, de refaire une lecture du règlement de fonctionnement, de définir les attentes et besoins du résident, etc.

Durant l'intégralité de son séjour, le résident peut solliciter son référent pour :

- L'aide aux démarches administratives (accès aux soins, déclaration de revenus...)
- La recherche de logement
- Des renseignements divers
- La gestion de la vie quotidienne
- L'information et l'orientation sur l'emploi, la formation, la santé, les activités...

L'ANIMATION

Le Foyer des jeunes travailleurs vous offre la possibilité de participer à des animations régulières, pendant lesquelles vous serez les bienvenus.

Vous pouvez solliciter des activités souhaitées auprès de l'équipe socio-éducative, qui étudiera votre demande.

Les activités proposées au sein de la résidence :

- Pots d'accueil : souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants afin de permettre la rencontre avec d'autres résidents.
- Repas : partager ce que l'on aime, faire découvrir une alimentation différente suivant les habitudes, les régions ou les pays d'où l'on vient...
- Soirée jeux : pour s'amuser, se rencontrer, dans un esprit convivial.
- Activités sportives : pour se retrouver et créer un lien social.
- Rencontres inter-FJT, week-end citoyen, animations intergénérationnelles, sorties loisirs et culturelles (partenariat avec la scène nationale Equinoxe et le cinéma art et essai Apollo).
- Evènements sportifs : tournois, rencontres, randonnées...

La Résidence dans son ensemble

Les droits et les devoirs des résidents

Le FJT s'engage à garantir l'exercice des droits et libertés des résidents tels qu'ils sont notamment définis dans la Charte ci-jointe. Les modalités d'exercice de ces droits sont précisées dans le règlement de fonctionnement ci-joint. Des représentants des résidents sont élus au sein d'un Conseil de vie sociale.

Vous pouvez vous référer à ces personnes durant votre séjour au foyer et leur faire parvenir vos observations et suggestions sur l'ensemble des services proposés par le FJT. Si vous souhaitez participer au Conseil de vie sociale, vous pouvez proposer votre candidature. Renseignez-vous auprès de l'équipe socio-éducative du foyer.

Le Conseil de vie sociale (CVS)

Instance participative et démocratique du FJT, le Conseil de vie sociale se réunit au moins deux fois par an. Les représentants des résidents, élus par leurs pairs, y siègent aux côtés d'administrateurs du CCAS et de représentants du personnel.

Les représentants des résidents peuvent ainsi porter des demandes, soumettre des projets ; ils sont consultés et/ou associés à toutes les décisions prises concernant le fonctionnement de la résidence.

Le règlement intérieur du CVS est disponible auprès du personnel de la résidence.



Plan des locaux

Rez-de-chaussée : administratif, accueil, salle de convivialité, salon Pierre-Perret.

Sous-sol : laverie, salle de sport, foyer, cuisine et salle à manger, local à vélo...



Les espaces et les services de la résidence

Les espaces collectifs :

- **Salle de convivialité** : utilisée pour l'organisation d'animations diverses.
- **Salon Pierre-Perret** : espace accessible aux résidents tous les jours et à toutes heures pour consulter les petites annonces, lire le journal, se retrouver entre résidents...
- **Foyer résident** : lieu convivial où les jeunes se réunissent pour discuter, jouer à des jeux de société, au baby-foot, au billard ou regarder la télévision (accès à Canal Satellite). Ouverture jusqu'à minuit.
- **Espace remise en forme** : carte d'accès à retirer à l'accueil.
- **Salle multi-activité** : utilisation pour des séances de danse, de sport...
- **Espace multimédia** : 2 ordinateurs avec accès à internet dans le salon Pierre-Perret.
- **Cuisine collective** : accessible à tous, entre 6 h et minuit.

Les services :

- **Laverie** : accessible avec votre carte d'accès au logement. Achat des jetons (2 €) pour les lave-linge au distributeur situé dans le salon Pierre-Perret. L'utilisation des sèche-linge est gratuite.
- **Garage à vélo et cyclomoteur** : accessible aux résidents propriétaires d'un deux-roues avec la carte.
- **Une connexion wifi** :
 - **Dans les « Free-wifi zones »** : accès gratuit dans certains espaces collectifs de la résidence (voir sur plan ci-contre)⁽¹⁾.
 - **Dans les logements** : 500 Mo de data par mois offerts par la résidence⁽¹⁾. Il est possible de souscrire auprès du prestataire à des offres à la journée, à la semaine ou au mois (voir plaquette Wifirst jointe).

⁽¹⁾ Nécessité de créer un compte utilisateur auprès de notre prestataire.

- **Épicerie solidaire** : accessible à tous les résidents aux heures d'ouverture. Sur inscription préalable auprès de l'équipe socio-éducative.
- **Restauration** : possibilité de prendre ses repas au restaurant de la Résidence autonomie Isabelle, à deux pas du FJT.

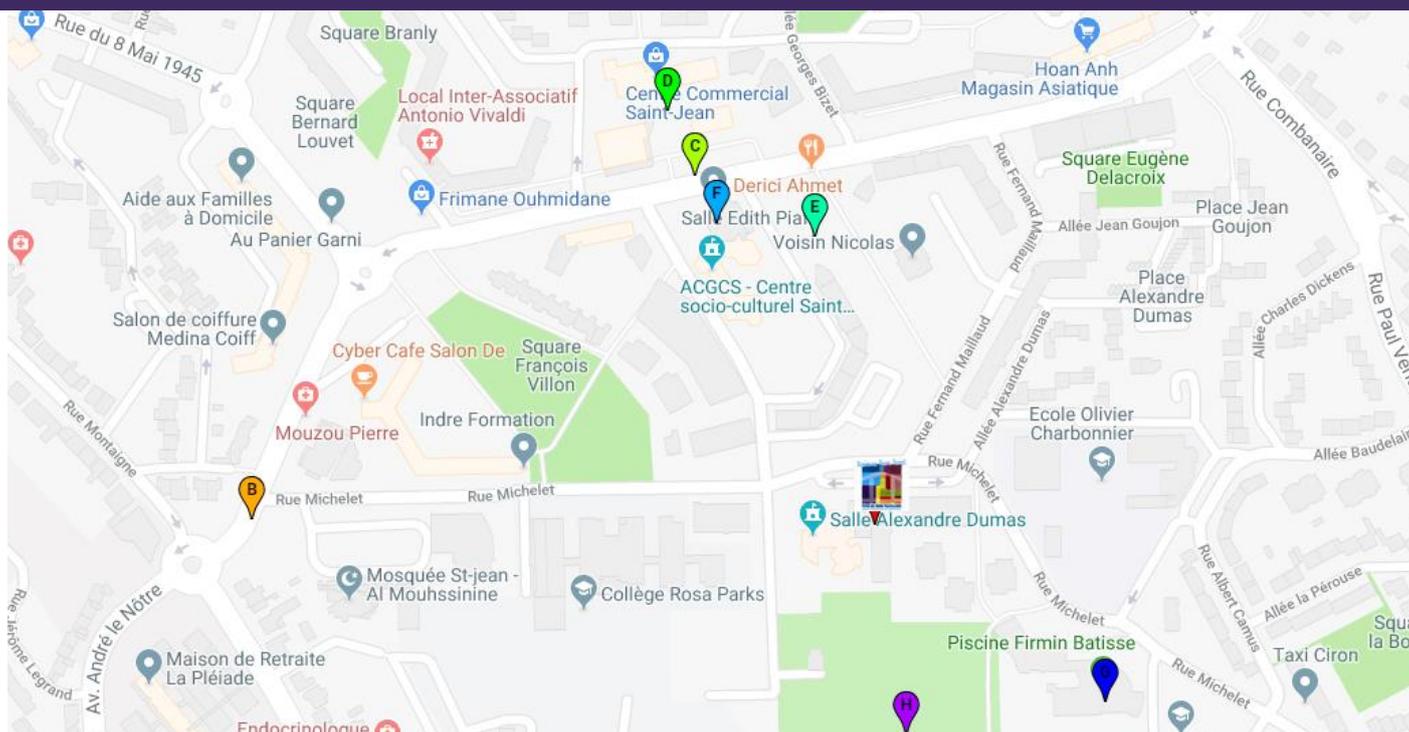
Matériel mis à disposition :

- **Ménage** : aspirateur.
- **Loisirs** : raquettes et balle de ping-pong ; billard : queues et boules de billard ; Canal Satellite, jeux de société, ballons (foot, basket, volley).



Afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes, l'accueil de la résidence, les espaces collectifs et de services sont placés sous vidéosurveillance 24h/24

Les services de proximité



La Résidence Pierre-Perret est située au cœur du quartier Saint-Jean, à proximité du centre-ville et de la gare (2 km). Le quartier est desservi par le réseau des bus gratuits de l'agglomération castelroussine (lignes 1 et 3), dont les arrêts sont à proximité de la résidence (200 m).

- | | |
|--|--|
| A. Le FJT | E. Marché (le mardi et vendredi matin) |
| B. Ligne de bus N°3 | F. Centre socio-culturel Saint-Jean |
| C. Ligne de bus N°1 | G. Piscine Firmin-Batisse |
| D. Centre commercial Saint-Jean avec :
<i>Supérette, poste, pharmacie, mairie, bar-tabac-
presse, coiffeur, boulangerie, cafés, épicerie.</i> | H. Stade Saint-Jean |

Adresses et numéros utiles

Emploi

Mission Locale

24 rue Bourdillon02 54 07 70 00

Pôle Emploi

4 avenue François-Mitterrand34 39

Administration

Caisse d'allocations familiales (CAF)

193 avenue de La Châtre08 10 25 36 10

Mairie de Châteauroux

Place de la République02 54 08 33 00

Préfecture de l'Indre

Place de la Victoire-et-des-Alliés.....02 54 29 51 24

Santé

Caisse primaire d'assurance-maladie (CPAM)

14 rue Claude-Nicolas-Ledoux.....36 46

Centre hospitalier de Châteauroux

216 avenue de Verdun.....02 54 29 60 00

Urgences médicales 36 (UM36)

22 avenue Marcel-Lemoine.....02 54 34 34 34

Point Santé

8 bis rue Michelet02 54 27 91 60

Maison des adolescents (MDA)

30 avenue de La Châtre.....02 54 22 56 64



CCAS
CHATEAUROUX

